

**OFFRE D'EMPLOI
MÉCANICIEN – POSTE TEMPORAIRE
SUR APPEL**

DESCRIPTION GÉNÉRALE :

Sous l'autorité de son supérieur immédiat, voit à l'entretien, la vérification et la réparation sur les véhicules lourds et à essence, les équipements mécanique et les appareils motorisés, tant en atelier que sur la route. Doit s'assurer de la maintenance corrective et préventive sur les équipements mécaniques. Doit diagnostiquer les causes des défaillances mécaniques et prendre les mesures appropriées pour solutionner les défaillances. Tenir un registre pour chaque véhicule, heure d'utilisation, kilométrage, dates d'inspection et de réparation.

Effectue toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE REQUISE :

- Un minimum de cinq années d'expérience pertinente récente à titre de mécanicien.
- Détenir les aptitudes et qualités personnelles appropriées.

FORMATION REQUISE :

- Posséder un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) en mécanique de véhicules lourds routiers ou en mécanique d'engins de chantier.
- Doit détenir en permis de conduire – classe 5 et être en mesure d'obtenir le permis de classe 3
- Tout autre ensemble de formation et d'expérience jugé équivalent pourra être considéré.

QUALITÉS PERSONNELLES :

- Esprit d'équipe et facilité à communiquer
- Être doué dans l'exercice des travaux manuels.
- Être polyvalent, avoir une facilité d'adaptation ainsi qu'un sens élevé des responsabilités.

La rémunération et les conditions de travail sont établies selon la convention collective en vigueur à la Municipalité.

Toute personne intéressée doit faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le 17 juin 2019 à 16 h**, à Municipalité de Havre-Saint-Pierre, 1235, rue de la Digue RC1, Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0 ou par courriel à l'adresse suivante : m.richard@havresaintpierre.com téléphone : 418 538-2717.

Le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. La Municipalité de Havre-Saint-Pierre remercie tous les candidats pour leur intérêt. Cependant, seules les personnes retenues en entrevue seront contactées.

La Municipalité s'engage à respecter les principes d'équité en matière d'emploi.